

Pays de la Loire, Vendée
Vix
Prés Bas (les)
10 rue des Prés Bas

Ferme dite la cabane de la Touchantée, actuellement maison, 10 rue des Prés bas

Références du dossier

Numéro de dossier : IA85002329
Date de l'enquête initiale : 2019
Date(s) de rédaction : 2019
Cadre de l'étude : inventaire topographique Vallée de la Sèvre Niortaise, Marais poitevin
Degré d'étude : recensé

Désignation

Dénomination : ferme
Parties constituantes non étudiées : cour, jardin, puits, grange, étable, écurie, buanderie

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : isolé
Références cadastrales : 1836, H, 465 ; 2019, OH, 142

Historique

La cabane de la Touchantée est une des grandes exploitations agricoles créées après le dessèchement des marais de Vix au milieu du 17^e siècle. Du reste, elle apparaît en 1720 sur la carte de la région établie par Claude Masse. En 1663, elle constitue le carreau 72 défini sur le plan et l'acte de de partage des marais desséchés entre les membres fondateurs de la Société des marais de Vix-Maillezais. Ce carreau, comprenant 68 arpents de marais, est alors attribué à Gabriel de Beaumont-Pally, demeurant à Chantonnay, un des principaux financeurs des travaux de dessèchement. Il en cède aussitôt les deux tiers à M. Brunet de la Bressaire, en échange d'autres marais dans le carreau 70 (Sablou et canton de la Touchantée).

Vers 1780, la cabane de la Touchantée, qui ne recouvre plus que 57 arpents, appartient à Gabriel Brunet de Montreuil, seigneur de Montreuil et de la Bobine. Saisie comme bien national à la Révolution contre le nommé Rouanay, émigré, elle est estimée le 28 janvier 1798. Exploitée par André Prouzeau, elle comprend, outre les terres, une chambre basse, un fournil, une laiterie, des toits et des écuries, le tout en mauvais état. La cabane change alors de mains et est détenue en 1801 par Louis-Michel Gombault, payeur de la Marine et des colonies à Brest qui, le 24 novembre, l'affermé pour 5 ans à Jean Mion, cultivateur, époux Maréchaud.

La cabane apparaît ensuite sur le plan cadastral de 1836. Les bâtiments, disposés comme aujourd'hui, sont entourés par les vastes carrés de marais qui composent l'exploitation. L'ensemble appartient alors à Auguste Beussant, avocat à La Rochelle puis président du tribunal civil de Poitiers, avant de passer à sa fille, Marie Beussant, épouse d'André Florent puis de M. Gillot de Saint-Luc, demeurant à Courcelles, près de Saint-Jean-d'Angély. En 1865, la fille de cette dernière, née Gillot, veuve de Paul Roy de l'Isle, est propriétaire de la Touchantée. La cabane appartient en 1912 à M. Guillot Saint-Evre. Au début du 20^e siècle, elle est exploitée par Auguste Bobineau (1876-1963) époux d'Augustine Renard.

Les bâtiments actuels remontent sans doute pour l'essentiel au 19^e siècle, avec des remaniements (logis) au 20^e. Une partie des dépendances est peut-être plus ancienne (18^e siècle ?) : leur disposition est la même que sur le plan cadastral de 1836.

Période(s) principale(s) : 19^e siècle

Description

La ferme est située à la limite entre les terres hautes, en bordure desquelles sont construits les bâtiments, et les terres basses de marais qu'elle exploitait. Les bâtiments comprennent pour l'essentiel un logis encadré à l'ouest par une ancienne buanderie (remaniée) et à l'est par une grange-étable. D'autres dépendances (étable, écurie...) prennent place à l'est de la cour. Le logis, devant lequel s'étend un jardin délimité par un muret, est constitué d'un rez-de-chaussée, avec couloir central, et d'un grenier habitable. La façade présentait à l'origine trois travées d'ouvertures. Au sud de la cour et des dépendances se trouve un puits coiffé, couvert d'un édicule tronconique en moellons.

Éléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : calcaire, moellon, enduit

Matériau(x) de couverture : tuile creuse

Étage(s) ou vaisseau(x) : rez-de-chaussée, étage en surcroît

Couvrements :

Type(s) de couverture : toit à longs pans

Typologies et état de conservation

Typologies : Ferme à bâtiments séparés ; Cabane de marais desséchés ; Puits couvert ; 3

Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété privée

Références documentaires

Documents d'archive

- **AD85, 3E 63/54. 1801, 24 novembre : bail à ferme de la cabane de la Touchantée par Louis-Michel Gombault à Jean Mion époux Maréchaud.**
Archives départementales de la Vendée, 3E 63/54. **1801, 24 novembre : bail à ferme de la cabane de la Touchantée par Louis-Michel Gombault à Jean Mion époux Maréchaud.**
- **AD85 ; 62 J, archives de la Société des marais desséchés de Vix-Maillezais, liasse 1, pièce 5. Partage des marais de Maillezay et Vix, avec les procurations, eschanges et procez-verbaux, [19 octobre 1663-1er septembre 1664], Fontenay-le-Comte, chez Petit-Jean, 1664.**
Archives départementales de la Vendée ; 62 J, archives de la Société des marais desséchés de Vix-Maillezais, liasse 1, pièce 5. *Partage des marais de Maillezay et Vix, avec les procurations, eschanges et procez-verbaux, [19 octobre 1663-1er septembre 1664], Fontenay-le-Comte, chez Petit-Jean, 1664.*
- **AD85 ; 62 J, archives de la Société des marais desséchés de Vix-Maillezais, liasse 15, pièce 3. Vers 1780 : Etat des cabanes des marais de Vix, Maillé, Maillezais et Doix.**
Archives départementales de la Vendée. 62 J, archives de la Société des marais desséchés de Vix-Maillezais, liasse 15, pièce 3. **Vers 1780 : Etat des cabanes des marais de Vix, Maillé, Maillezais et Doix.**
- **AD85, 62 J, archives de la Société des marais desséchés de Vix-Maillezais, liasse 42. 1898, 10 septembre : accord entre la Société de Vix-Maillezais et le propriétaire de la cabane de la Touchantée au sujet de l'élargissement du fossé de ladite cabane dans le prolongement du canal de Créteineau.**
Archives départementales de la Vendée, 62 J, archives de la Société des marais desséchés de Vix-Maillezais, liasse 42. **1898, 10 septembre : accord entre la Société de Vix-Maillezais et le propriétaire de la cabane de la Touchantée au sujet de l'élargissement du fossé de ladite cabane dans le prolongement du canal de Créteineau.**
- **AD85 ; 62 J, archives de la Société des marais desséchés de Vix-Maillezais, liasse 84, pièce 7. [Vers 1748, copie de 1890 :] Table générale de tous les quareaux du marais de Vix et Maillezais, à qui chaque carreau est échu après les échanges et contre échanges faites, de combien chaque carreau est d'arpent, la page où il se trouve dans le procès-verbal de partage, et par qui chaque quareau est actuellement possédé.**

Archives départementales de la Vendée. 62 J, archives de la Société des marais desséchés de Vix-Maillezais, liasse 84, pièce 7. [Vers 1748, copie de 1890 :] *Table générale de tous les quarreaux du marais de Vix et Maillezais, à qui chaque carreau est échu après les échanges et contre échanges faites, de combien chaque carreau est d'arpent, la page où il se trouve dans le procès-verbal de partage, et par qui chaque carreau est actuellement possédé.*

- Archives départementales de la Vendée ; 3 P 3392 à 3401, 3725 (complétés par les registres conservés en mairie). **1837-1971 : état de section et matrices des propriétés du cadastre de Vix.**
- **AD85, 1 Q 591. 1798, 28 janvier (9 pluviôse an 6) : procès-verbal d'estimation comme bien national de la cabane de la Touchantée, à Vix.**
Archives départementales de la Vendée, 1 Q 591. **1798, 28 janvier (9 pluviôse an 6) : procès-verbal d'estimation comme bien national de la cabane de la Touchantée, à Vix.**

Documents figurés

- **1720, 29 octobre : Carte du 46e carré de la generalle des costes du Bas Poitou, pais d'Aunis, Saintonge et partie de la Basse Guienne...**, par Claude Masse. (Service Historique de la Défense de Vincennes ; J10C 1293, pièce 17).
- **Plan cadastral de Vix, 1836.** (Archives départementales de la Vendée ; 3 P 303).

Illustrations



Le carreau 72, au centre, sur le plan de partage des marais desséchés de Vix-Maillezais en 1663.

Repro. Yannis Suire
IVR52_20198502817NUCA



La cabane de la Touchantée sur le plan cadastral de 1836.
Phot. Yannis (reproduction) Suire
IVR52_20198501679NUCA



Le logis et la grange-étable dans son prolongement, à droite, vus depuis le sud.
Phot. Yannis Suire
IVR52_20198502733NUCA



La grange-étable dans le
prolongement à l'est du logis.
Phot. Yannis Suire
IVR52_20198502727NUCA



Le puits couvert dans l'angle sud-est du jardin, vu depuis le nord.
Phot. Yannis Suire
IVR52_20198502732NUCA

Couverture en roseau
de la grange-étable.
Phot. Yannis Suire
IVR52_20198502726NUCA



Le puits couvert au sud de la cour, vu depuis le sud.
Phot. Yannis Suire
IVR52_20198502730NUCA

Autre dépendance (18e siècle ?) à l'est
de la cour, vue depuis le sud-ouest.
Phot. Yannis Suire
IVR52_20198502731NUCA

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :

Vix : présentation de la commune (IA85002141) Pays de la Loire, Vendée, Vix

Maisons, fermes : l'habitat à Vix (IA85002142) Pays de la Loire, Vendée, Vix

Oeuvre(s) contenue(s) :

Auteur(s) du dossier : Yannis Suire

Copyright(s) : (c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée



Le carreau 72, au centre, sur le plan de partage des marais desséchés de Vix-Maillezais en 1663.

Référence du document reproduit :

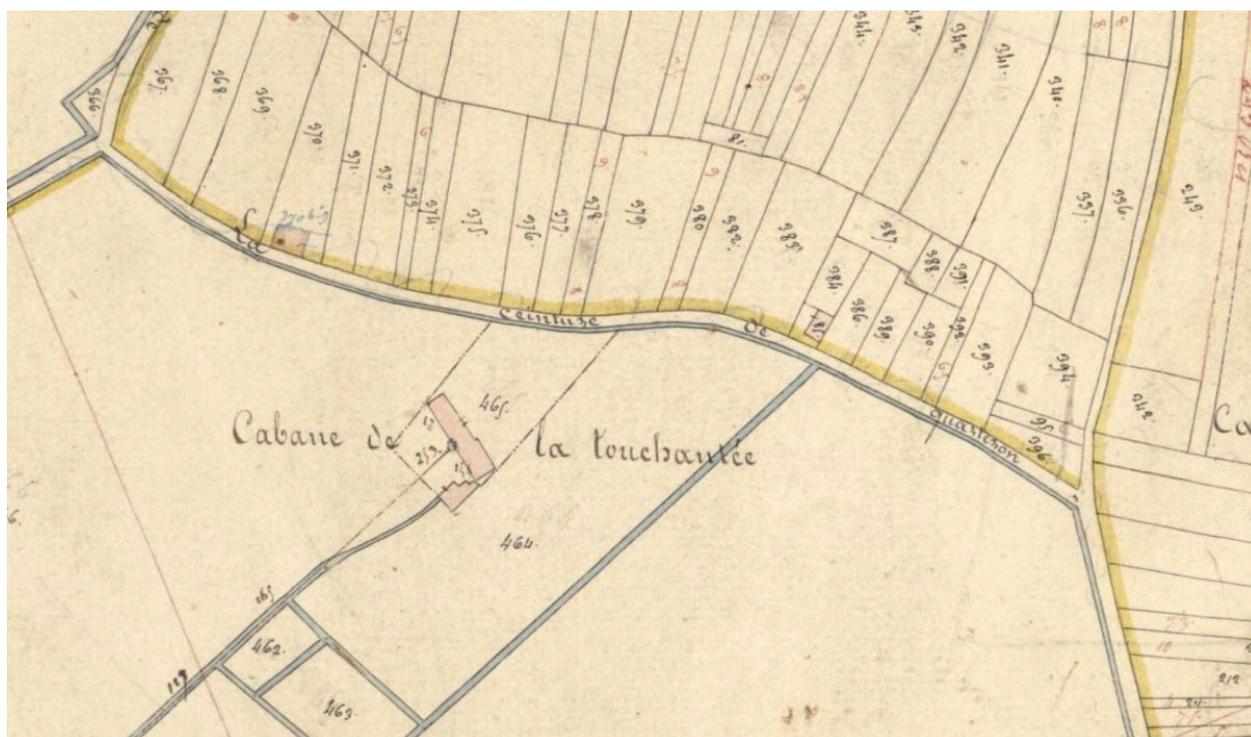
- 1664, octobre : **Plan topographique des marais de Maillezay, Vix et adjacens avec les partages sur icelui dressé l'an 1664 au mois d'octobre, tiré sur l'original fait par le sieur de la Maisonneuve** (document perdu, reproduit dans MORILLON, Claude. *Hommes du XVIIe siècle au travail : la reconquête du Marais Poitevin, principalement dans la région de Vix, Maillé, Maillezais. Étude d'une société de dessèchement*, mém. de maîtrise, histoire, dir. Jean Tarrade et Jacques Marcadé, Poitiers, 1970, Z-100 p.)

IVR52_20198502817NUCA

Auteur de l'illustration (reproduction) : Yannis Suire

Date de prise de vue : 2019

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée
communication libre, reproduction soumise à autorisation



La cabane de la Touchantée sur le plan cadastral de 1836.

Référence du document reproduit :

- **Plan cadastral de Vix, 1836.** (Archives départementales de la Vendée ; 3 P 303).

IVR52_20198501679NUCA

Auteur de l'illustration : Yannis (reproduction) Suire

Date de prise de vue : 2019

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée
tous droits réservés



Le logis et la grange-étable dans son prolongement, à droite, vus depuis le sud.

IVR52_20198502733NUCA

Auteur de l'illustration : Yannis Suire

Date de prise de vue : 2019

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée
tous droits réservés



La grange-étable dans le prolongement à l'est du logis.

IVR52_20198502727NUCA

Auteur de l'illustration : Yannis Suire

Date de prise de vue : 2019

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée
tous droits réservés



Couverture en roseau de la grange-étable.

IVR52_20198502726NUCA

Auteur de l'illustration : Yannis Suire

Date de prise de vue : 2019

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée
tous droits réservés



Autre dépendance (18e siècle ?) à l'est de la cour, vue depuis le sud-ouest.

IVR52_20198502731NUCA

Auteur de l'illustration : Yannis Suire

Date de prise de vue : 2019

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée
tous droits réservés



Le puits couvert dans l'angle sud-est du jardin, vu depuis le nord.

IVR52_20198502732NUCA

Auteur de l'illustration : Yannis Suire

Date de prise de vue : 2019

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée
tous droits réservés



Le puits couvert au sud de la cour, vu depuis le sud.

IVR52_20198502730NUCA

Auteur de l'illustration : Yannis Suire

Date de prise de vue : 2019

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée
tous droits réservés